

ASSISTANT·E EN SOINS ET SANTE COMMUNAUTAIRE (CFC ASSC)

1 MANDAT DE CHEF·FE-EXPERT·E AUX EXAMENS 5 MANDATS D'EXPERT·E MEMBRES DE LA COMMISSION DE QUALIFICATION

1. Missions et rôle du·de la chef·fe expert·e et des membres de la commission de qualification

Les missions et rôles sont définis dans les cahiers des charges auxquels le·la candidat·e se réfère pour indiquer sa préférence en postulant.

2. Profil de base

- Au bénéfice d'un CFC d'ASSC ou d'une formation équivalente
- Avoir déjà fonctionné en tant qu'expert·e dans le métier
- Avoir de bonnes connaissances de la formation d'ASSC, principalement de l'évaluation des compétences
- Être formateur·trice en entreprise représente un avantage pour l'exercice du mandat
- Être en emploi dans le canton de Vaud
- Travailler à temps partiel
- Obtenir l'accord de son employeur.

3. Rémunération et défraiements

- Rémunération au tarif horaire de Fr. 34.-/heure
- Journée de formation : Fr. 100.-
- Frais de repas : Fr. 20.-
- Déplacements : transports publics et CFF en 2^e classe

4. Demande de renseignements

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)
M^{me} Carine Bourquin-Masset, secrétaire au pôle santé social
Tél. : 021 316 97 77

5. Envoi des dossiers de candidature

Envoyer une lettre de motivation (indiquant le taux d'activité) accompagnée d'un CV, des diplômes, de l'attestation CFFE ainsi que de l'accord de l'employeur par courriel à la DGEP, à : [carine.bourquin-masset\[at\]vd.ch](mailto:carine.bourquin-masset[at]vd.ch).

6. Sélection et nomination

La sélection s'opèrera en fonction de la correspondance au profil ci-dessus ainsi que l'intérêt marqué pour l'une ou l'autre fonction au sein de la commission de qualification. Conformément à l'usage, l'OrTra dépose un préavis pour chacune des postulations et la DGEP s'y réfère pour nommer les candidats.